



CONSEIL MUNICIPAL
LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES
SÉANCE DU 15 JANVIER 2024 – 20 H 30

Délibération n°	Objet	Décision du Conseil Municipal
1/2024	NOMINATION SECRETAIRE DE SEANCE	Adopté à l'unanimité
2/2024	APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 23	Adopté à l'unanimité
3/2024	ATTRIBUTION DE COMPENSATION – FIXATION DEFINITIVE	Adopté à l'unanimité
4/2024	AUTORISATION DU MAIRE POUR ENGAGER, LIQUIDER, MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024	Adopté à l'unanimité

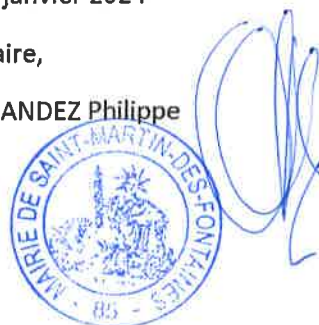
Document mis en ligne sur le site internet de la commune de Saint Martin Des Fontaines

<https://www.saint-martin-des-fontaines.fr>

Le 19 janvier 2024

Le Maire,

HERNANDEZ Philippe





DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 JANVIER 2024

Le Maire atteste la télétransmission au contrôle de légalité de l'ensemble des délibérations, le 18 janvier 2024.

Document publié sur le site de la commune de SAINT MARTIN DES FONTAINES pour une durée minimale de 2 mois à compter du 19 janvier 2024.

Conformément aux articles R421-1 à R421-5 du code de la justice, les présentes délibérations peuvent faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nantes – 6 Allée de l'Île Gloriette – BP 24111 – 44041 NANTES CEDEX 01 - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. La juridiction administrative peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens (<https://www.telerecours.fr>)